



FINALE DU CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U13

Samedi 15 Mars 2025 – NYONS

RENDEZ VOUS POUR LES EQUIPES A 8H30 AU STADE PIERRE JULLIEN
AVEC LES FEUILLES DE MATCH REMPLIES ET LE LISTING DE LICENCES IMPRIMÉ VIA
FOOTCLUBS

EPREUVES:

- 1 Défi Technique : Défi Jonglerie
- 4 matches de 14 minutes sans mi-temps + 1 match de classement de 14 minutes sans mi-temps

MISE EN PLACE DES RENCONTRES

- Les 16 équipes qualifiées ont été réparties par tirage au sort, en 2 groupes (A et B) de 8 équipes qui seront opposées selon la formule de compétition dite «Echiquier».
- Le tirage au sort a été effectué le Vendredi 28 Février 2025 dans les locaux du District GRAND VAUCLUSE par l'Equipe Technique Départementale.

POULE A		POULE B	
1	SCOMM 1	1	SCOMM 2
2	CALAVON FC 1	2	AC VEDENE LE PONTET 4
3	FA VAL DURANCE 2	3	FC ST REMY 2
4	FC AVIGNON OUEST 1	4	FC CHEVAL BLANC 1
5	O BARBENTANE 2	5	FC ALPILLES 1
6	SO VELLERON 1	6	US GRES D'ORANGE 1
7	COM. SARRIANS 1	7	RC PROVENCE 1
8	FC ENTRAIGUES ALTHEN 1	8	O MONTEUX 4

Dans chaque groupe, un classement sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant:

- Match gagné: 4 points
- Match nul: 2 points
- Match perdu: 1 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait: 0 point

En cas d'égalité de points, le «défi Jonglerie» départage les équipes.

Pour chaque groupe, le tirage au sort détermine l'ordre des premières rencontres soit:

Groupe A

A1 -A2
A3 -A4
A5 -A6
A7 -A8

Groupe B

B1 -B2
B3 -B4
B5 -B6
B7 -B8

Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes: 1er contre 2ème - 3ème contre 4ème

Les équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois.

A la suite du 4^{ème} match de la phase échiquier, un match de classement oppose les équipes classées au même rang.

En cas d'égalité pour ce 5^{ème} match, le défi Jonglerie départage les équipes.

QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Challenge que pour un seul club ou entente.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2025.

De façon générale, l'équipe désignée doit être constituée d'un nombre de joueurs minimum ayant participé au tour précédent de l'épreuve selon le tableau suivant :

NB DE JOUEURS PRÉSENTS SUR LA FDM DE MON ÉQUIPE AU <u>TOUR</u> <u>PRECEDENT</u>	NB DE JOUEURS DE MON EQUIPE PRÉSENTS SUR LA FDM POUR LA FINALE DU CHALLENGE
8	6
9	7
10	8
11	9
12	10

Ex :

Lors du tour précédent, sur la fdm de mon équipe il y avait 10 joueurs	Je dois avoir sur ma fdm le jour de la finale au moins 8 joueurs du tour précédent
------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Des vérifications seront effectuées sur les différents documents de la catégorie par les membres de la commission le jour de la Finale dès l'arrivée des équipes lors du dépôt de la feuille de match par l'éducateur responsable. S'il s'avère que des irrégularités sont constatées, l'équipe ou les équipes incriminées pourraient être exclues de la Finale pour non-respect de la charte éthique et morale.

Seul 1 éducateur et 1 dirigeant licenciés pourront être inscrits sur la feuille de match et autorisés à être sur le banc de touche.

EPREUVE DE JONGLERIE

Avant le début des rencontres, les joueurs des différentes équipes effectueront l'épreuve de jonglerie.

- 30 jongles maximum du pied droit
- 30 jongles maximum du pied gauche
- 20 jongles maximum de la tête

Pas de surface de rattrapage

2 essais

Le ballon est levé avec les pieds. Un appui obligatoire au sol après chaque touche. Pour la jonglerie du pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort. Pour la jonglerie de la tête, le ballon est levé avec les mains.

Le calcul s'effectuera sur les 8 meilleures performances.

En cas d'égalité la 9^{ème} performance sera ajoutée...etc...

CLASSEMENT

Un classement sera établi, par addition de points, cumulés match après match, du 1^{er} au 8^{ème}, en fonction du barème suivant :

- 4 points pour un match gagné,
- 2 points pour un match nul,
- 1 point pour un match perdu,
- 0 point pour un match perdu par pénalité ou par forfait.

En cas d'égalité de points, entre deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte des dispositions suivantes :

- a) Epreuve de jonglerie
- b) Goal Average Particulier
- c) Goal Average Général

CLASSEMENT FINAL

SUITE de l'ÉPREUVE

À l'issue des 5 rencontres, il sera procédé au classement final :

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

Etc.

ARTICLE 7 – DISCIPLINE

L'épreuve sera encadrée par les membres de la **Commission du football d'animation** et de la Commission Technique.

Les rencontres seront arbitrées par des arbitres officiels désignés par la Commission des Arbitres.

La Commission d'Organisation sera chargée de régler tous les litiges et inconvenances.

Tout Joueur ou Joueuse exclu(e) lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la rencontre suivante.

Tout dirigeants (es), Educateurs (trices), exclu (es) lors d'une rencontre, est exclu pour toute la phase finale.

REGLEMENT

Le règlement du **football à 8**, tel qu'il est prévu dans la brochure officielle sera intégralement appliqué.

Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission d'Organisation dont les décisions seront sans Appel.